

Note sur la délivrance du label EUR-ACE® dans le cadre d'une procédure d'accréditation par la CTI

Le contexte

Le processus de Bologne a créé un espace de l'enseignement supérieur européen partagé, avec un besoin - pour les étudiants et le public en général - de repères clairs leur permettant de s'orienter dans une offre riche et diversifiée de formations.

Afin d'encourager la mobilité professionnelle des diplômés, la société et les entreprises doivent pouvoir disposer d'informations fiables sur les profils et les compétences des ingénieurs diplômés.

Quelques rappels

La CTI fait partie des organismes impliqués dès l'an 2000 dans le projet européen ESOEPE (*European Standing Observatory for the Engineering Profession and Education*) qui s'est poursuivi par le projet européen *EUR-ACE Framework*.

Ces projets - soutenus par la Commission Européenne dans le cadre des programmes Socrates et Tempus - ont donné lieu en 2006 à la création de l'association *European Network for Accreditation of Engineering Education* (ENAAE) -dont la CTI est membre fondateur- et au label EUR-ACE® avec les objectifs suivants :

- fournir un label européen aux formations d'ingénieurs,
- améliorer la qualité des programmes de formation d'ingénieurs,
- faciliter les accords de reconnaissance des diplômes,
- favoriser la mobilité académique des étudiants et professionnelle des ingénieurs.

On trouve sur le site www.enaee.eu les documents de synthèse et de présentation des standards qui ont été élaborés.

Le label EUR-ACE®

Ce label est décerné aux formations d'ingénieurs satisfaisant les critères de qualité du référentiel spécifique *EUR-ACE® Framework Standards & Guidelines* (EAFSG). Le référentiel décrit les compétences attendues à l'issue d'une formation d'ingénieur à deux niveaux : licence et master. Le label atteste que la formation permet d'acquérir ces compétences qui ont été dûment évaluées.

Le label est délivré par les agences membres d'ENAAE autorisées suite à une procédure d'évaluation périodique par ENAAE. La CTI fait partie des agences européennes d'assurance qualité autorisées à délivrer le label au niveau master.

En France, toutes les formations d'ingénieurs, accréditées dans le cadre d'une procédure par la CTI, sont éligibles au label EUR-ACE®. La procédure pour l'attribution du label est menée conjointement avec la procédure en vue de l'accréditation de la formation, sur demande explicite de l'établissement au moment de l'audit.

Dans le cas d'une évaluation positive pour l'attribution du label, les établissements reçoivent un certificat par formation concernée, cosigné par le président d'ENAAE et le président de la CTI.

La délivrance du certificat EUR-ACE® a un coût (gestion du label par ENAAE et par la CTI), qui est inclus dans la contribution annuelle des écoles françaises aux activités de la CTI et qui est facturé aux écoles des autres pays.

Ce que représente le label EUR-ACE® pour une formation d'ingénieur

La labellisation EUR-ACE® signifie d'une part que la formation satisfait un référentiel de qualité européen, établi pour le domaine spécifique des formations d'ingénieurs et d'autre part qu'elle a été attribuée par une agence qui satisfait les standards européens les plus exigeants.

Le label EUR-ACE®, conformément aux règles de l'espace européen, ne veut pas se substituer aux spécificités et responsabilités nationales. Il ne veut pas créer un diplôme européen, ni induire des équivalences entre diplômes de divers pays, cela relève des prérogatives nationales.

Le label EUR-ACE® veut être un repère pour les étudiants et les diplômés dans leur choix de formation et de mobilité internationale, un repère pour les entreprises dans leurs recrutements internationaux.

Les formations labellisées sont inscrites dans une base de données européenne publique, qui favorise la visibilité du label et les partenariats entre établissements. Cette base de données est accessible sur le site d'ENAAE : <https://eurace.enaee.eu/node/163>

Comment communiquer sur l'obtention du label EUR-ACE®

Pour valoriser le label, les écoles doivent :

- communiquer en interne (enseignants, élèves, personnels) sur l'obtention du label et sa signification ;
- faire apparaître le logo du label sur les documents imprimés et électroniques concernant les formations labellisées ; le logo est téléchargeable sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/logos-de-nos-partenaires> ;
- afficher sur le site de l'école un lien vers le site d'internet d'ENAAE où l'on trouve la liste des programmes labellisés EUR-ACE® : <https://eurace.enaee.eu/node/163> ;
- inclure dans le supplément européen au diplôme de chaque diplômé la mention : « *Diplôme ayant obtenu le label européen EUR-ACE® de niveau master* » et en anglais : « *the degree has been awarded the EUR-ACE® label at master's level* » ;
- sensibiliser les diplômés sur la signification et l'importance du label pour leur mobilité professionnelle internationale.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le secrétariat de la CTI :

secretariat@cti-commission.fr